

## **PARTAGEONS DEMAIN**

## INONDATIONS... ENCORE

Villebon-sur-Yvette s'est une nouvelle fois retrouvée « sous l'Yvette ». Des habitants ont perdu une partie de leurs biens, ont dû abandonner leur logement et doivent maintenant faire d'énormes travaux de nettoyage et de remise en état. Nous leur adressons tout notre soutien.

Soutenir ces Villebonnais, c'est aussi prendre conscience de la situation et réfléchir aux actions qui pourraient être menées pour l'améliorer. Cette crue massive survient 8 ans après celle de 2016 alors que les aménagements publics devraient en limiter la répétition, une fois tous les cent ans. Entre le réchauffement climatique et l'imperméabilisation des sols. les calculs sont à revoir. Une nouvelle fois, les bassins de rétention de l'Yvette ont été insuffisants et des lâchers d'eaux dévastateurs ont eu lieu. Avec le SIAHVY. avec les autres communes concernées. un travail sur les bassins de rétention en aval doit être mené. A l'échelle de la commune, une réflexion doit être menée pour diminuer le nombre d'habitants exposés au risque. Par exemple, nous pourrions réfléchir au rachat de certaines parcelles en bord d'Yvette et les aménager afin que l'eau puisse s'épandre sur ces dernières en priorité, accélérer la désimperméabilisation des sols, décider d'un ambitieux programme de plantation d'arbres, ...

En parallèle, les inondations causées par les ruissellements lors des fortes pluies doivent aussi être maîtrisés en accélérant l'adaptation du réseau d'évacuation des eaux pluviales et encourageant à la plantation des haies bocagères pour freiner le ruissellement.

## L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLU

Du 25 octobre au 19 novembre 2024 se déroulait l'enquête publique portant sur la révision de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'enquête publique ouverte à tous confronte le projet de PLU au public et se termine par un rapport remis par un commissaire enquêteur, personnalité extérieure à la ville, désigné par un tribunal administratif.

Le PLU adopté en 2016 a conduit à une densification sans précédent dans une partie de la ville, de la multiplication des divisions de terrain et donc de l'accroissement de l'imperméabilisation. Les habitants étaient très mécontents. Un changement était indispensable et nous l'avons largement défendu pendant la campagne municipale de 2020 et pendant le mandat en cours. Le projet en passe d'adoption régule en partie les constructions, impose un coefficient d'emprise maximale des constructions sur la parcelle, pour limiter l'imperméabilisation des sols, préserve un certain nombre de bâtiments et d'arbres remarquables. Un pourcentage de logements sociaux est imposé dans les nouvelles résidences pour une vraie mixité sociale et aussi faciliter l'arrivée au taux réglementaire de 25 % de logements sociaux.

Toutefois, des points d'inquiétudes subsistent et nous en avons fait part au commissaire enquêteur.

Le principal est le traitement réservé aux 4 hectares appartenant à l'état, à proximité immédiate du centre. Cet espace, appelé site de la DGA, est destiné à la construction d'habitations. C'est donc bien ici que la collectivité devrait utiliser son pouvoir réglementaire pour encadrer les constructions à venir. Trop de points ne sont pas

traités: un nombre minimum de logements est fixé (300) il n'est pas évoqué de nombre maximum. Nous demandons donc ce chiffrage maximal afin de maîtriser le volume maximal. Au-delà de la qualité de vie des futurs nouveaux habitants, l'accroissement de population va impacter la circulation, les besoins en école, crèche, etc. La collectivité locale a besoin d'anticiper les besoins. Pour faire face aux risques d'inondation, un coefficient maximal d'emprise au sol et d'espace de pleine terre doit être imposé sur cette zone. C'est trop bête de recommencer encore et encore les mêmes erreurs.

De plus, si ce nouveau PLU recense des bâtiments et des arbres remarquables à protéger, il n'en est rien sur le site de la DGA malgré le fait que certains le mériteraient clairement. Nous avons demandé leur ajout à la liste.

Le projet rate entièrement un des gros points noirs d'image de la ville, de vivre ensemble, le centre-ville et comment dynamiser l'existant pour aller vers un centre-ville animé. L'articulation de l'urbanisation de la DGA avec le centre existant est un sujet majeur, traité en quelques lignes sans aucune perspective.

De vastes Opérations d'Aménagement Programmées (OAP) (avenue du Général de Gaulle, Pompidou, rue des 4 cantons) sont prévues avec des projets de construction de logements ou de commerces. La description des OAPs se fait sans aucun détail sur les contraintes que cela implique. Pour les habitants qui résident sur ces secteurs, c'est particulièrement anxiogène. Nous avons donc demandé des précisions et qu'une communication soit organisée avec eux.

Le 9 décembre 2024,